

# LES FEUX DE FORÊT EN FRANCE, JUILLET 2017

« On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La dénomination vaut aussi pour les incendies qui touchent le maquis, la garrigue ou encore les landes. » - Ministère de l'Intérieur

Depuis 1973 en France >>>>> Plus d'1,1 million d'hectares brûlés

Chaque année en France >>>>> 24 000 hectares brûlés en moyenne

2016 en France métropolitaine > 16.100 hectares brûlés

14 - 28 juillet 2017 en France >>> Plus de 10 000 hectares brûlés

## LES ZONES À RISQUE

Les trois grandes zones à risque pour les feux de forêt en France sont la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), l'Occitanie et la Corse.

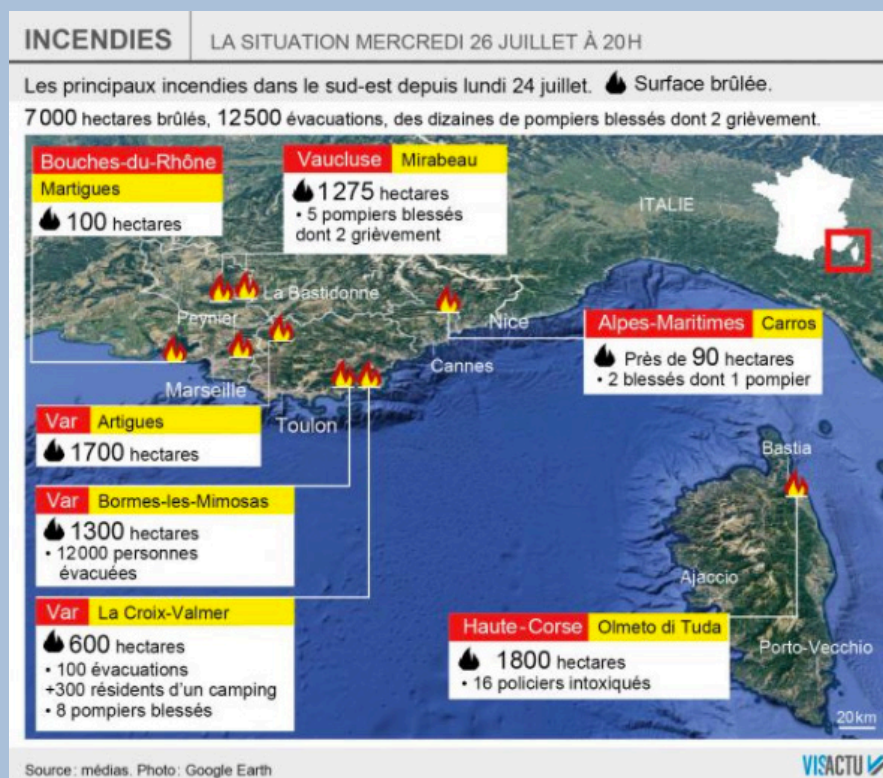
1- L'arc méditerranéen est la zone la plus touchée par les feux de forêts, le risque étant d'autant plus grand en 2017 que la sécheresse est intense et les vents violents.

2 - Dans les Landes de Gascogne, le ministère de l'Intérieur a prépositionné des moyens aériens supplémentaires pour pallier les risques opérationnels sévères causés par le passage de la tempête Klaus en 2009 : les dommages occasionnés, notamment les arbres tombés à terre, perturbent l'accès aux sites à risques et ralentissent la progression des équipes d'intervention dans les forêts.

3 - Le Corse est recouverte à 80% de maquis et de forêts. Le relief et les conditions climatiques locales sont des facteurs propices à la propagation des feux de forêt. Les autorités pré-positionnent un dispositif de 460 sapeurs-sauveteurs, quatre bombardiers d'eau, deux hélicoptères et 44 véhicules terrestres.

## DÉPARTS DE FEU - JUILLET 2017

- Pyrénées-Orientales : au Boulou
- Bouches-du-Rhône : à Saint-Cannat, Carro/Martigues et Peynier
- Var : à La Croix-Valmer, Bormes-les-Mimosas et Artigues/Saint-Martin-de-Pallières
- Vaucluse : près de Mirabeau et La Bastidonne
- Alpes-Maritimes : à Carros et Castagniers
- Corse : à Bonifacio et Olmeta-di-Tuda/Biguglia



# MOYENS FRANÇAIS DE SÉCURITÉ CIVILE

La France compte quelque 193.700 pompiers volontaires, répartis sur tout le territoire. Parmi eux, 70.000 sont formés à la lutte contre les feux de forêts.

La totalité de la flotte de Sécurité civile est mobilisée pendant l'été 2017. Cela comprend 23 aéronefs bombardiers d'eau d'une capacité titane de 121 700 litres, dont :

- 12 Canadair : 10 interviennent en général depuis Marignane (Bouches-du-Rhône) et 2 depuis Ajaccio (Corse) ;
- 9 Tracker d'une capacité d'emport au sol de 3300 litres ;
- 2 Dash-8 : pouvant servir de bombardiers d'eau, comme d'avions transporteurs (64 passagers) ou de fret (9 tonnes), moins maniables mais plus rapides que les Canadair.

La Sécurité civile est également aidée par :

- 3 petits avions de reconnaissance, d'investigation et de coordination «Beechcraft 200» ;
- 11 hélicoptères de secours et de commandement EC145.



Outre les spécialités de métier (démineurs, forestiers-sapeurs) et de statut (sapeurs-pompiers militaires ; Paris, Marseille, unités de la sécurité civile), la plupart des sapeurs-pompiers a le statut civil et relève du **SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)**.

Par sa proximité avec l'événement, **LE MAIRE** de la commune est souvent le premier Directeur des Opérations de Secours (DOS). Le maire reste toujours responsable des mesures de sauvegarde des populations, même quand **LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT** prend la Direction des Opérations de Secours, quand un plan de secours (ORSEC ou autres) est engagé ou quand le sinistre touche plusieurs communes. Les mesures de sauvegarde regroupent l'alerte des populations, la mise à l'abri, l'hébergement et le soutien, ainsi que l'interdiction d'accès aux zones à risques. Le préfet gère la crise à partir du Centre opérationnel Départemental (COD) ou du Poste de Commandement Opérationnel (PCO) avec l'ensemble des services de l'Etat.

Le **PRÉFET DE ZONE**, quant à lui, intervient si l'événement dépasse les limites ou les capacités d'un département, avec l'aide de l'état-major de zone et du **CENTRE OPÉRATIONNEL DE GESTION INTERMINISTÉRIELLE DE CRISE (COGIC)**. Il gère l'affectation des moyens aériens et des renforts terrestres.

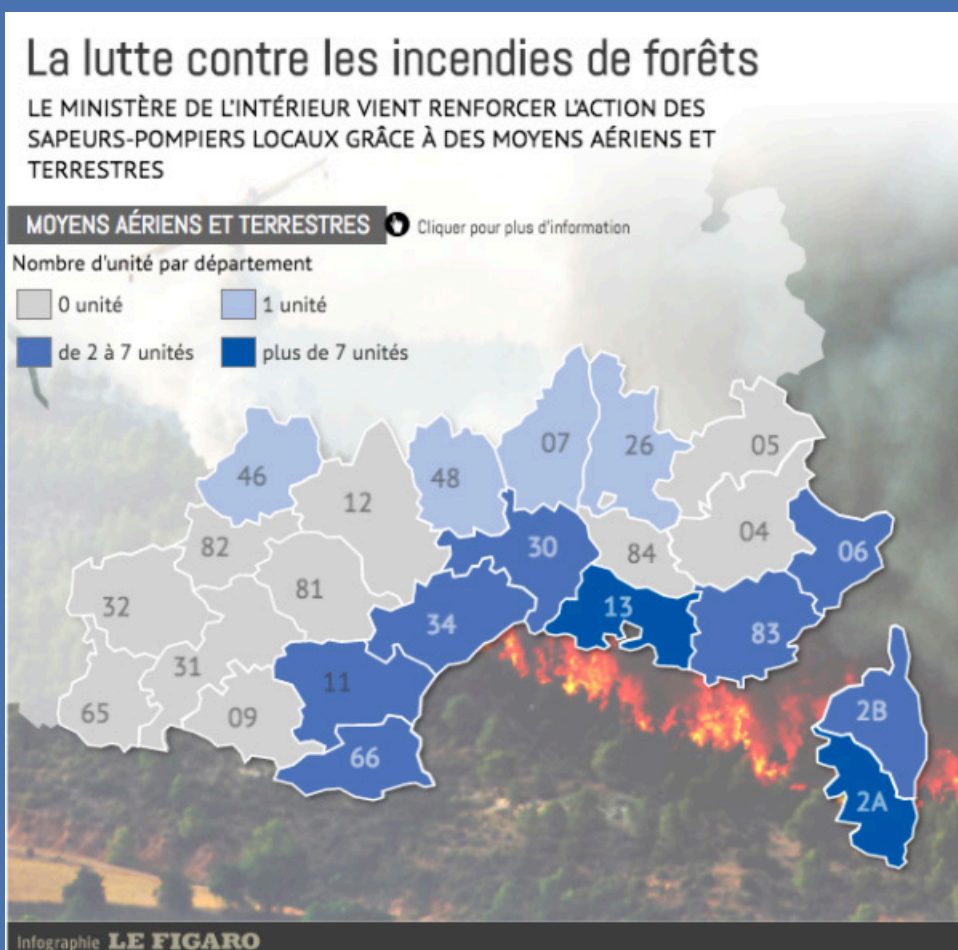
## LA DIFFICILE RÉPARTITION DES MOYENS

La répartition des moyens peut être compliquée à trancher en période de crise : la priorisation nécessaire en fonction des zones affectées fait que les moyens seront concentrés en priorité sur des feux menaçant des habitations, comme cela s'est passé en Corse et dans le Vaucluse le 25 juillet au matin, alors que les sapeurs-pompiers du Var n'ont pas obtenu l'aide des Canadair pour les incendies de la Croix-Valmer et

Ramatuelle.

La polémique sur le manque de moyens et sur la problématique de maintenance du matériel est récurrente et a de nouveau émergé en juillet 2017.

Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a annoncé la commande de six Dash 8 le 26 juillet 2017 afin de mieux lutter contre les feux de forêt.



## GESTION DE CRISE EN CAS DE FEUX DE FORET

### Prévention et réglementation

En France, afin de prévenir tout risque, le code forestier interdit de "porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200m des bois, forêts, plantations, landes et maquis", et ce, toute l'année.

Les préfets réglementent l'incinération de végétaux dans cette zone de 200m, ainsi que l'apport d'allumettes et de certains appareils porteurs de feu sur ces terrains en cas de risque particulier d'incendie.

L'emploi du feu est soumis à une déclaration préalable en mairie ou à une demande d'autorisation du maire.



## L'INDICE FORÊT-MÉTÉO (IFM)

L'IFM est un indice permettant d'évaluer le degré de risque incendie présenté par une zone forestière. En France, l'IFM va de 0 à 20, 20 étant le risque maximal et est calculé à partir de cinq composantes.

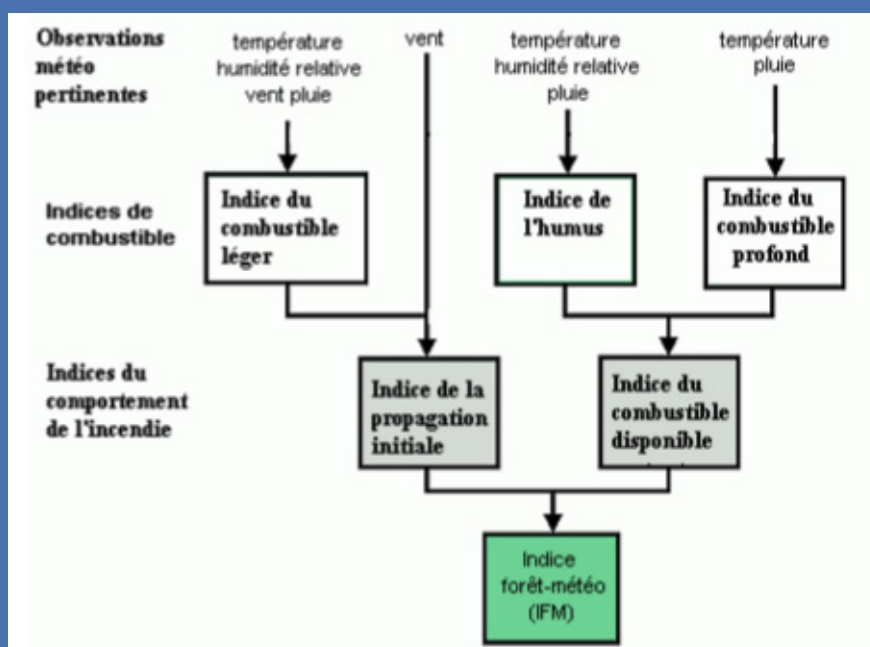
Les trois premières sont des indices d'humidité des combustibles :

1. **Combustibles légers** : feuilles et matières organiques, la litière supérieure de la forêt
2. **Humus** : matières organiques en décomposition de moyenne profondeur
3. **Combustible profond** très compact

Ces trois combustibles peuvent avoir des degrés de sécheresse différents, caractérisés par une valeur numérique. La couche supérieure de la litière (combustibles légers) est celle qui participe le plus largement à l'initiation et la propagation du feu, mais c'est le combustible profond qui entretiendra le feu longtemps s'il est très sec.

Les deux autres sont des indices de comportement du feu :

4. **La propagation initiale du feu** = effets du vent + indice du combustible léger sur le taux de propagation
5. **Le combustible disponible** = apports de l'humus et des combustibles profonds



## ALERTES ET URGENCES

Les niveaux de vigilance et alertes incendie sont déclarés par la préfecture en fonction des prévisions météorologiques, de l'IFM et d'autres indicateurs de risque comme celui de la sécheresse des sols ou de la force des vents. Les alertes vont du risque "fort" à "sévère", "très sévère", aux niveaux "absolu" et "exceptionnel", ou bien du niveau vert à noir, en passant par jaune, orange, rouge.

Les SDIS renforcent leurs effectifs dans les départements les plus à risque en faisant appel aux autres SDIS : récemment, par exemple, des sapeurs-pompiers du Nord se sont rendus dans les Bouches-du-Rhône, des isérois dans le Vaucluse...

Ces dispositifs sont les « colonnes de feu » : pour exemple, la colonne SDIS 69-73-01 se nomme « Sud-Est Rhone Alpes 1 » (SERA 1). Les SDIS peuvent ainsi prêter main-forte aux départements à risque par l'envoi d'un Groupe d'intervention Feux de forêts (GIFF), d'un échelon de commandement, de matériels...

# COMBAT CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Une stratégie communément utilisée par les pompiers est celle de la **ligne de feu**.

Il s'agit de faire brûler de façon volontaire et contrôlée les plantes sèches autour du périmètre du feu pour le contenir rapidement et empêcher sa propagation. Une ligne anti-feu peut être créée avec l'eau, en inondant le périmètre du feu.

L'eau permet d'éliminer la source de combustible en

faisant augmenter son taux d'humidité ou en baissant sa température en dessous pour pouvoir brûler. Les sapeurs-pompiers font venir l'eau sur le site de l'incendie par le pompage des sources d'eau les plus proches, par hélicoptère voire par tank.

Les sapeurs-pompiers utilisent fréquemment du **retardant**, produit coloré largué depuis les airs qui permet de freiner l'avancée du feu dans la forêt.

## QUALIFICATION DES FEUX DE FORÊT

D'après le Lieutenant-Colonel Maurice Galey

### Un feu fixé, circonscrit

«Un feu fixé, c'est un feu qui est complètement encerclé par nos moyens et qu'on essaie de maintenir dans cette superficie brûlée et dans ce périmètre de dégâts. Mais ça veut dire que les risques demeurent.»

### Un feu maîtrisé, contrôlé

«Un feu maîtrisé, c'est la phase suivante. Le feu a été maintenu dans son périmètre, il y a toujours des moyens déployés de manière à continuer à mouiller pour éviter le risque de reprise.»

### Les fumerolles

«Les fumerolles, ce sont simplement des petits bouts de bois ou des troncs d'arbres qui continuent à se consumer. Il faut gratter et mettre beaucoup d'eau pour les éteindre totalement. (...) Il faut les surveiller, car elles peuvent rouler et mettre le feu plus bas. Si c'est en limite de zone non brûlée, ça peut provoquer une reprise.»

### La reprise de feu

«Si une souche ou du vent remet le feu ailleurs, c'est une reprise de feu.»

### Noyer un feu

«Noyer, c'est, alors qu'un feu est maîtrisé, faire le tour et continuer à arroser abondamment les lisières de manière non seulement à éviter que les fumerolles renaissent, mais aussi à faire baisser la température du sol pour éviter un échauffement qui pourrait lui aussi créer un nouveau départ de feu.»

Le saut de feu peut causer une propagation ou une reprise de l'incendie. Le feu peut dans certains cas et sous certaines conditions météorologiques sauter des obstacles a priori infranchissables (routes, points d'eau...).

## LA COOPÉRATION EUROPÉENNE

Les Etats de l'Union européenne peuvent demander l'aide des autres Etats-membres lorsque leurs propres capacités de sécurité civile sont ou sont susceptibles d'être dépassées.

C'est le biais du **mécanisme européenne de protection civile** créé en 2001 et regroupant les 28 Etats membres de l'UE, ainsi que l'Islande, le Monténégro, la Norvège, la Serbie, la Macédoine et la Turquie.

Le Centre de coordination des interventions d'urgence (ERCC) à Bruxelles est chargé de la coordination des moyens mis à

disposition par les Etats afin de répondre immédiatement au besoin du pays requérant.

La France a demandé l'aide de l'UE le 25 juillet 2017 pour faire face aux violents incendies sévissant dans le Var et en Corse : elle a requis deux Canadiens aux Etats-membres pour compléter son dispositif national. Un seul a été mis à disposition de la Protection civile française par l'Italie.

Des réflexions d'une flotte européenne de bombardiers d'eau sont parfois rapportées et débattues.

Le HCFDC fournit des cartes actualisées 3 fois par jour sur les points chauds Feux de forêt au SDIS 2B (Haute-Corse) ainsi qu'à l'ensemble de ses abonnés. Ces cartes sont réalisées au moyen de la plateforme CAIAC et sont disponibles sur le site du HCFDC, Veille France, espace Situations Rooms.